

## **Compte rendu de la séance du 27 mai 2019**

Le 27 mai 2019 à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni suite à la convocation en date du 20 mai 2019 sous la présidence de M. de PLASSE Philippe, Maire.

Présents : Philippe DE PLASSE, Bertrand DURANEL, Claude LAGACHE, Tanguy DUCAMPS, Josette LELOIR, David SENECHAL

Groupe "Eglise" : Philippe PIC, Gérard de MAGNEVAL, Carole GAMMELIN

Absents : Nathalie DUCROCQ absente excusée donnant pouvoir à Philippe de PLASSE, Patrick DUPONT, Jeanne-Marie REMONT

Secrétaire(s) de la séance: David SENECHAL

### **Ordre du jour:**

- Marché de travaux de l'église
- Délibération - Versement d'une subvention - Sillons de Culture
- Délibération - Composition de la commission d'appels d'offres
- Questions diverses

### **MARCHE DE TRAVAUX DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Hugues DEWERDT, Architecte en charge des travaux de l'église qui rappelle les grandes lignes du marché de travaux.

- Si possible les travaux débuteraient au début du mois d'octobre 2019.
- Durée du chantier : 11 mois
- L'appels d'offres a été passé sous la forme d'un marché à procédure adaptées.
- Il se décompose en 8 lots :
  - 1 - Maçonnerie et pierres de taille
  - 2 - Charpente
  - 3 - Couverture
  - 4 - Menuiseries
  - 5 - Staff
  - 6 - Peinture
  - 7 - Electricité
  - 8 - Campanaire

### **Ouverture des plis**

Monsieur DEWERDT donne ensuite lecture des offres de prix par lot.

#### **Lot 1 - Maçonnerie et pierres de taille**

- Entreprise Chevalier Nord : 99 754.81 € HT

#### **Lot 2 - Charpente**

- Entreprise Battais Charpente : 33 504.53 € HT

#### **Lot 3 - Couverture**

- Entreprise Bernard Battais & Fils : 49 032.00 € HT
- Entreprise Carré : 47 954.08 € HT
- Entreprise Olivier Leclerc : 51 606.43 € HT

#### **Lot 4 - Menuiseries**

- Entreprise Donneger Pascal : 9 306.00 € HT

#### **Lot 5 - Staff**

- Entreprise Staff Courtenay : 29 616.00 € HT

#### **Lot 6 - Peinture**

- Aucune offre

#### **Lot 7 - Electricité**

- Entreprise Laniez : 7 410.00 € HT
- Entreprise Atec : 8 985.00 € HT

En ce qui concerne le mode d'éclairage extérieur, la décision sera prise ultérieurement.

#### **Lot 8 - Campanaire**

- Entreprise Bodet : 6 012.00 € HT  
*Electrification de la cloche : 5 710.30 € HT*
- Entreprise Paschal : 5 474.21 € HT  
*Electrification de la cloche : 4 623.20 € HT.*

Le lot 6 "Peinture" est déclaré infructueux. L'appel d'offres sera lancé à nouveau dans les mois prochains.

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - SILLONS DE CULTURE ( DE 2019 002)**

Monsieur le Président rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont décidé de faire partie de l'association Sillon de Culture dont le siège se situe à Framécourt. Les frais d'adhésion s'élèvent à 100 €. Cette somme n'ayant pas été précisée dans le budget primitif, il est nécessaire de valider le versement de la subvention.

Monsieur le Président demande aux membres de bien vouloir en discuter puis d'en délibérer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer à l'association Sillon de culture et d'accepter le versement des frais d'adhésion d'un montant de 100 €

#### **COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ( DE 2019 003)**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite au renouvellement du conseil municipal en 2014, l'assemblée a nommé les membres de la commission d'appels d'offres communale. Cependant, les membres de la commissions d'appels d'offres ne peuvent être nommés, ils doivent être élus.

Aussi, et en anticipation des futures réunions qui concerneront le marché de travaux qui sera mis en place pour les travaux de l'église, Monsieur le Maire propose d'élire les membres de la commission d'appels d'offres aujourd'hui. Il demande aux conseillers de bien vouloir en discuter. Il demande ensuite qui souhaiterait être candidat à l'élection.

Monsieur le Président fait appel à candidature :

Claude LAGACHE, Bertrand DURANEL et David SENECHAL se portent candidats en tant que titulaires.

Tanguy DUCAMPS, Patrick DUPONT et Josette LELOIR. se portent candidats en tant que suppléants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret, pour l'élection des membres de la commission de d'appel d'offres.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé du Président,  
A l'unanimité des membres présents,

### **DECIDE**

- de ne pas recourir au scrutin secret, et procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir constaté les candidatures de :

- Claude LAGACHE
- Bertrand DURANEL
- David SENECHAL
- Tanguy DUCAMPS
- Patrick DUPONT
- Josette LELOIR

Suffrages exprimés : 7

Suffrages non exprimés : 0

Résultats des votes :

- Claude LAGACHE : 7
- Bertrand DURANEL : 7
- David SENECHAL : 7
- Tanguy DUCAMPS : 7
- Patrick DUPONT : 7
- Josette LELOIR : 7

- et CONSTATE que l'ensemble des candidats est élu